



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une session extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge se tiendra le lundi 7 décembre 2015 à 20 h 45 au centre communautaire, 2, rue de la Fabrique, afin d'adopter le budget 2016, les taux de taxes, les diverses tarifications applicables pour l'année 2016. Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette session.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 18^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUINZE.

JOCELYNE LALIBERTÉ
GREFFIÈRE, g.m.a.